



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Restauration scolaire – Création d'alimentation électrique pour self-service – ARC ELEC

#### *Le Maire de Royat,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

*VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

*VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

*VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

*VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,*

*VU la proposition d'ARC ELEC, en date du 28/06/2024,*

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir la création d'alimentation électrique spécifique pour l'installation d'un self-service au restaurant scolaire de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise ARC ELEC sise 12 BIS Route de St Genés 63122 BERZET, est retenue pour la création d'alimentation électrique spécifique pour l'installation d'un self-service au restaurant scolaire de la Ville de Royat, pour un montant de 1 057.25 € HT soit **1 268.70 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ARC ELEC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 15/07/2024

Le Maire,

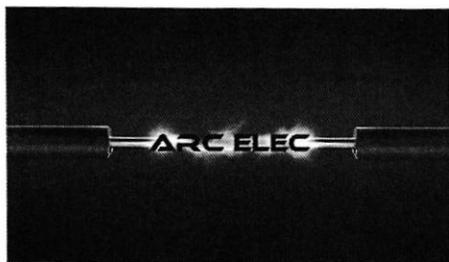
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



12 Bis route de st Genès  
63122 BERZET  
Tél. : 04 73 34 25 17/06 73 86 05 14  
E-mail : contact@arc-elec63.fr

## DEVIS n° 0000754

### Adresse des travaux :

SELF - Ecole élémentaire Jules Ferry  
8 Avenue Pasteur  
63130 ROYAT

# ELECTRICITE - CLIMATISATION MAINTENANCE



Attestation de capacité sur les fluides frigorigènes n°2021-03-00052

**Mairie de Royat**  
46 Boulevard Barrieu  
  
63130 ROYAT

BERZET, le 28/06/2024

### Objet du devis :

Travaux concernant la création de deux alimentations et de leur départ depuis l'armoire électrique situé dans le self afin d'alimenter deux chariots chauffent plats et réfrigéré.

Désignation	U.	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
<b>Travaux :</b>					
ZONE 1 de 0Km à 20Km	DEP	1,00	40,00	40,00	20,00
Mains d'oeuvre : (1 technicien) Tirage alimentation sur boîte étanche + isolation sous wago Pose et raccordement des protections dans tableau électrique. Reprise câblage du tableau existant.	H	7,00	61,05	427,35	20,00
<b>MATÉRIELS :</b>					
R2V 3G2,5 C100	ML	35,00	1,64	57,40	20,00
Disjoncteur différentiel DX <sup>3</sup> 4500 uni + Neutre 230V~ pour peigne optimisé universel monophasé ou tétrapolaire TypeAC 30mA 16A - courbe C arrivée haute et départ bas par bornes à vis pour protection des départs - 2 modules	UN	2,00	247,50	495,00	20,00
MATERIEL CONSOMMABLE : VISSERIE/WAGO/FILERIE/BOITE DE RACCORDEMENT/ATTACHE IPN.....	ENS	1,00	37,50	37,50	20,00
<b>Sous-total Travaux :</b>				<b>1 057,25</b>	

<b>Total H.T.</b>	<b>1 057,25 €</b>
T.V.A. 20,00 %	211,45 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 268,70 €</b>

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.  
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE :**

- Ce devis gratuit est valable 1 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Acompte à la signature (30%) : 380,61 €
  - Solde sur facture globale
- Règlement par VIREMENT

**POUR ACCEPTATION, PRIERE DE NOUS RETOURNER :**

- 1 double de notre devis daté et signé

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :  12 bis, route de St Genès 63122 BERZET 04 73 34 25 17 / 06 73 86 05 14 contact@arc-elec63.fr SAS au capital de 1 000 € - RCS Clermont-Fd SIRET 829 478 098 00033 - APE 4321A N° TVA Intrac. 633 478 003	Date : <i>le 15/07/2024</i> Signature :   précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

*Visa Financa*  
